

Image not found or type unknown



Couverture santé pour une personne sans titre de séjour

Par **igurisugin8**, le **17/12/2015** à **17:01**

Bonjour,

Je vis en concubinage depuis septembre de cette année avec une personne qui n'as pas de titre de séjour. Nous allons nous mariée en avril 2016. Elle est en situation irrégulière car son Visa à expiré mi octobre. Si malade, comment procéder? Peut-elle prétendre a une couverture quelconque?

merci par avance.